

MODIFICATIONS DU SCRUTIN & TIRAGE AU SORT POUR LES ELECTIONS DE 2011

LES MODIFICATIONS ELECTORALES

La loi dite « loi HPST » de juillet 2009 a prévu la modification des modalités de renouvellement de la composition des conseils ordinaires des professions de santé. Soit la moitié tous les 3 ans au lieu du tiers tous les 2 ans. Ainsi, pour les masseurs-kinésithérapeutes et notamment les conseils départementaux et après les élections initiales de 2006 et les suivantes de 2008, le scrutin aura eu lieu en 2011.

Le premier tirage au sort de 2006 avait permis d'établir les élus sortant en 2008, 2010 & 2012. De fait, les conseillers élus en 2008 ont un mandat courant jusqu'en 2014 et les élus sortant initialement en 2010 ont vu leur mandat prolongé jusqu'en 2011. Pour autant, le passage du tiers à la moitié des postes à pourvoir nécessite que des élus sortant initialement en 2012 soient répartis entre un mandat finissant en 2011 ou 2014.

LE TIRAGE AU SORT D'OCTOBRE 2010

○ Les Elus concernés

■ Pour le collège libéral

- Julien ANGIBAUD
- François GUTTIERREZ
- Patrick GUILLOT
- Olivier RICHARD pour les titulaires

■ Pour le collège salarié

- Tristan LIVAIN comme titulaire
- Pour les 2 collèges, les mandats de suppléants concernés étaient vacants.

○ Les résultats du tirage au sort

■ Les Elus sortant en 2011

- Julien ANGIBAUD & François GUTTIERREZ pour le collège libéral
- Tristan LIVAIN pour le collège salarié

■ Les Elus sortant en 2014

- Patrick GUILLOT & Olivier RICHARD pour le collège libéral